

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le **lundi 10 septembre 2018** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Est absent :

Monsieur Jacques Rivière, conseiller

ADMINISTRATION

268-09-18

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire en y ajoutant un point à l'item « Affaires nouvelles » :

7.1 Office municipal d'habitation - Nomination de représentant municipal

Il est à noter que cet ordre du jour demeure ouvert à toutes autres modifications.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

269-09-18

SÉANCE ORDINAIRE DU 2018-08-06

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance du 6 août 2018.

ADOPTÉE

270-09-18

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2018-08-10

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 août 2018;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 août 2018.

ADOPTÉE

SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC) DE LA SÉANCE DU 6 AOÛT 2018

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 6 août 2018.

CORRESPONDANCE

- De Mme Mélissa Bélanger, agente de développement à la MRC de Bonaventure, un chèque au montant de 10 000 \$, représentant la dernière partie du montant alloué pour le projet de réfection des terrains de soccer, et ce, suite au dépôt du rapport final.
- De la MRC de Bonaventure, suite à la réception du rapport final concernant l'acquisition d'un système DCP, un chèque au montant de 20 000 \$, représentant le versement de la subvention pour ledit projet.
- Du ministère des Affaires municipales, un état de dépôt au montant de 93 158 \$, représentant les compensations tenant lieu de taxes pour les écoles le Bois-Vivant et le High School, le CPE Pouce-Pousse ainsi que les commissions scolaires protestante et René-Lévesque.
- Du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), une correspondance confirmant le maintien d'une subvention, dans le cadre du programme Soutien à la mission, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018, au montant de 87 000 \$, ainsi qu'un chèque au montant de 26 100 \$, représentant le 2^e versement pour l'exercice financier 2018-2019.
- De l'Association de parents et amis de la personne atteinte de maladie mentale de la Gaspésie, aussi appelé Nouveau Regard, une présentation dudit organisme ainsi qu'une demande de parution d'un article dans le journal l'Informateur.
- De M. Michel Gionest, directeur régional du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :
 - . une correspondance concernant le Plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020, contenant les interventions des ministères et organismes en réponse aux priorités qui se trouvent au cœur de la stratégie gouvernementale.
 - . une correspondance indiquant que le Ministère, conjointement avec l'Institut du Nouveau monde, a réalisé une publication à l'intention des citoyens intitulée « Vie municipale : comme citoyen, je m'informe et je m'implique ». Cet outil a été développé pour les citoyens qui désirent mieux comprendre les modifications apportées avec l'adoption de la Loi 122 et le rôle qu'ils sont désormais appelés à jouer auprès de leur municipalité.
- Du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, une déclaration des tonnages résidentiels (total déclaré : 938,18 t soit 249,78 kg/hab) et des tonnages de matières résiduelles industrielles, commerciales et institutionnelles (total déclaré : 995,28 t soit 264,98 kg/hab) éliminés en vue de la redistribution 2018 dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

- De M. Pierre Reid, directeur général des élections, une correspondance concernant les élections générales provinciales du 1^{er} octobre 2018, indiquant que tel qu'énoncé à l'article 305 de la Loi électorale, toute municipalité doit permettre l'usage gratuit de ses locaux pour l'établissement des bureaux de vote. Toutefois, une compensation financière sera versée pour les coûts supplémentaires dus à l'entretien ménager de 160 \$ de base plus 10 \$ pour chaque bureau de vote.
- Copie d'une correspondance adressée au Club des Chevaliers de la motoneige de New Richmond de la part d'un contribuable, stipulant qu'il est maintenant interdit aux membres du Club de motoneige et autres clubs de circuler sur ses propriétés.
- De M. Patrick Boudreau, directeur du Service incendie, le rapport des sorties effectuées pour le mois d'août 2018.

271-09-18

COMPTES À PAYER

Considérant que le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de trois cent soixante-trois mille cent vingt dollars et soixante-sept cents (363 120,67 \$);

D'autoriser le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

ADOPTÉE

272-09-18

PÉRIODE DE CHASSE AUX CHEVREUILS 2018 - FERMETURE DE LA ROUTE GARANT

Considérant la problématique vécue au fil des dernières années lors des périodes de chasse au chevreuil dans certains secteurs de la Ville;

Considérant que les mesures prises lors des années antérieures ont permis de réduire les conflits selon les dires des autorités;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

De procéder à la fermeture à la circulation de la route Garant durant les périodes de chasse au chevreuil 2018 qui s'étendront du 29 septembre au 7 octobre 2018 et du 3 novembre au 11 novembre 2018.

ADOPTÉE

273-09-18

RÈGLEMENT 1071-18 DÉFINISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 914-12 ET 1014-16 - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement définissant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, portant le numéro 1071-18;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement définissant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et abrogeant les Règlements 914-12 et 1014-16, lequel est identifié sous le numéro 1071-18.

ADOPTÉE

274-09-18

SUSPENSION D'UN EMPLOYÉ - ENTÉRINEMENT PAR LE CONSEIL

Considérant qu'un employé du Service des travaux publics, monsieur Patrick Gauvin, a agi de façon inappropriée et de façon totalement contradictoire aux valeurs de la Ville de New Richmond en endommageant volontairement un actif municipal;

Considérant l'article 3 du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux qui stipule que l'employé doit exercer ses fonctions et organiser ses activités professionnelles de façon à préserver et à maintenir la confiance du public envers la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

Que le Conseil municipal entérine la suspension sans solde de M. Patrick Gauvin, employé au Service des travaux publics, et ce, pour une période de 5 jours.

ADOPTÉE

SERVICE AMBULANCIER DE LA BAIE

275-09-18

NOMINATION DE REPRÉSENTANT MUNICIPAL

Considérant la demande déposée par le Service ambulancier de la Baie à l'effet de nommer un représentant municipal au sein de leur conseil d'administration, et ce, pour une période de 2 ans.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

De nommer madame Pierrette Campbell à titre de représentante municipale au sein du conseil d'administration du Service ambulancier de la Baie, et ce, pour une période de 2 ans.

ADOPTÉE

276-09-18

AMÉLIORATION DE LA COUVERTURE - POSTE DE CAPLAN

Considérant que l'horaire attribué à l'ambulance positionnée à Caplan est sur une base « de faction »;

Considérant que plusieurs autres services ambulanciers de la Gaspésie fonctionnent maintenant sur un autre système horaire;

Considérant l'impact de l'entrée en vigueur de ce nouveau système horaire sur les effectifs du Service ambulancier de la Baie;

Considérant que ce manque d'effectifs peut parfois entraîner des ruptures de couverture ambulancière à la caserne de Caplan;

Considérant que le service aux citoyens s'en trouve lourdement affecté;

Considérant la proposition que le Service ambulancier de la Baie a déposé au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Gaspésie afin de corriger ce problème;

Considérant l'importance du dossier pour les citoyens;

Considérant la campagne électorale actuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

Que le Conseil municipal de la Ville de New Richmond demande aux candidats à l'élection provinciale 2018 de se prononcer quant aux suites à donner à ce dossier jugé prioritaire pour lui.

ADOPTÉE

277-09-18

SIGNALISATION DES ATTRAITS MUNICIPAUX

Considérant que la Ville souhaite mettre en valeur les différents attraits touristiques sur son territoire par le biais d'affichage;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'affecter un montant de 2 826 \$, taxes et frais de livraison en sus, à la signalisation des attraits touristiques sur un panneau à être installé à la Pointe Duthie.

D'affecter un montant de 7 800 \$ à la signalisation des différents attraits de la Ville, et ce, dans les sentiers de motoneige.

Il est entendu que ces montants seront pris à même le Règlement 915-12.

ADOPTÉE

SERVICE DES LOISIRS

278-09-18

AUTORISATION DE SIGNATURE - ÉVÉNEMENT RÉGIONAL DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC EN 2019

Considérant la volonté du Conseil municipal de tenir sur son territoire, en 2019, l'événement régional de la Fête nationale du Québec;

Considérant la capacité démontrée par le passé par notre organisation à tenir ce genre d'événement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'autoriser la directrice des Loisirs à signer et à déposer tous les documents pertinents relatifs à une demande de candidature, afin de recevoir et d'organiser l'Événement régional 2019 auprès de la Société nationale Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine.

ADOPTÉE

URBANISME

279-09-18

RÈGLEMENT 1070-18 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, portant le numéro 1070-18;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, lequel est identifié sous le numéro 1070-18.

ADOPTÉE

280-09-18

AUTORISATION D'ÉMISSION DE PERMIS - PLAN D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURAL - PIIA (RÈGLEMENT 802-05) - 101, CHEMIN CAMPBELL

Considérant la demande d'émission de permis déposée pour l'agrandissement et la modernisation de l'architecture extérieure du bâtiment situé au 101, chemin Campbell;

Considérant le rapport soumis par le Comité consultatif d'urbanisme lors de leur réunion du 5 septembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à émettre un permis pour l'agrandissement et la modernisation de l'architecture extérieure du bâtiment situé au 101 chemin Campbell avec l'imposition de certaines conditions, et ce, tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme :

- 1- Le demandeur devra fournir l'élévation finale de la fondation au-dessus du sol. Si celle-ci est supérieure à 90 cm, la partie excédentaire devra être recouverte des mêmes matériaux de recouvrement que la résidence;
- 2- Le demandeur devra confirmer la couleur et le type de matériaux parmi ceux proposés au comité;
- 3- Aucune fenêtre au sous-sol ne devra être localisée sur les côtés du bâtiment faisant face au boulevard Perron Ouest et au chemin Campbell à moins qu'elles ne soient pas visibles (par exemple si elles sont situées sous une galerie).

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

281-09-18

RÉFECTION DE LA STATION DE POMPAGE SP-8 ET DES CONDUITES AFFÉRENTES- DEMANDE DE PAIEMENT NO. 1

Considérant les travaux entrepris pour la réfection de la station de pompage SP-8 et des conduites afférentes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement no. 1 à la firme Groupe Michel Leclerc inc. au montant de 558 466,09 \$, taxes en sus, et ce, pour les travaux de réfection de la station de pompage SP-8 et des conduites afférentes, tel que recommandé par la firme ARPO Groupe-conseil inc. en date du 30 août 2018. Il est entendu que ce paiement sera pris à même le Règlement 1061-18.

ADOPTÉE

282-09-18

OFFRE DE SERVICES - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT - CONTREMAÎTRE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Considérant que le contremaître du Service des travaux publics souhaite améliorer ses connaissances et ses interventions en gestion des ressources humaines;

Considérant l'offre déposée par la firme Ressources humaines Lambert inc. afin de fournir une assistance professionnelle dans le domaine de la gestion stratégique des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par la firme Ressources humaines Lambert inc. au montant de 3 035 \$, taxes en sus, et ce, pour un « coaching » en gestion des ressources humaines et en management, auprès du contremaître du Service des travaux publics.

ADOPTÉE

SALLE DE SPECTACLES ET CULTURE

283-09-18

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE 2018

Attendu que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de New Richmond et de la qualité de vie de ses citoyens;

Attendu que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

Attendu que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

Attendu que la Ville de New Richmond a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

Attendu que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

Attendu que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journées de la culture, les 28, 29 et 30 septembre 2018, dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE

SERVICE INCENDIE

284-09-18

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CENTRE DE FORMATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE - MRC DE BONAVENTURE

Considérant le projet de « Centre de formation en matière de sécurité incendie - Baie des Chaleurs » initié par la MRC de Bonaventure;

Considérant la résolution 2018-06-106 du 13 juin 2018 au Conseil des maires de la MRC de Bonaventure;

Considérant que la Ville de New Richmond souhaite promouvoir la formation continue des pompiers sur le territoire de la MRC de Bonaventure afin de répondre adéquatement aux exigences de la Loi sur la sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond mandate la MRC de Bonaventure à déposer pour et en son nom, une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme de mise en commun d'équipements, d'infrastructures et de services ou d'activités en milieu municipal » pour le projet de Centre de formation en matière de sécurité incendie BDC.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

285-09-18

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION - NOMINATION DE REPRÉSENTANT MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

De nommer monsieur François Bujold à titre de représentant municipal au sein de l'Office municipal d'habitation de New Richmond.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Un citoyen demande quelle est la journée exacte des « portes ouvertes » du Centre communautaire Adrien-Gauvreau. Il souligne également qu'il n'y a pas eu beaucoup de publicité à cet effet. Il s'informe au Conseil de la pertinence de reprendre à chaque année la résolution concernant la fermeture de la route Garant lors de la période de chasse, au lieu d'en adopter une qui serait pour toutes les années futures.

Un contribuable demande un suivi concernant le projet de réaménagement des sentiers Rotary. Il s'informe également pour connaître le nom du contracteur retenu pour le démantèlement des ponts.

Un citoyen demande si une activité d'aménagement et de débroussaillage des différentes pentes de ski alpin de Pin Rouge a débuté pour la saison hivernale.

Un membre de l'Association du hockey mineur souhaite un suivi dans le dossier de réfection de l'aréna. Il demande si des travaux seront entrepris pour les chambres de joueurs afin que celles-ci soient prêtes pour, entre autres, les parties prévues lors du 50^e tournoi Midget.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 32.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière